



10 mai 2014

Le CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques) est heureux de pouvoir participer à ce rassemblement contre la ratification de la Charte européenne en faveur des langues régionales et minoritaires.

Au coeur de la solidarité

Conseil National des Associations Familiales Laïques - 108 avenue Ledru Rollin - 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 - Fax : 01.47.00.01.86 - Messagerie : cnafal@canafal.net - Site : www.cnafal.org

C'est très naturellement que le CNAFAL s'associe au rassemblement contre la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires. Le CNAFAL, est en effet un mouvement d'éducation populaire laïque et républicain. Il participe aux activités de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), parce que selon ses statuts, c'est une institution de la République qui appartient à tout le monde et à chacun d'entre nous. L'UNAF vit de fonds publics, à travers un prélèvement sur la masse des allocations familiales distribuée chaque année, ainsi que 0,10% de CSG qui alimente le fonds spécial. Si l'UNAF se réfère à la Déclaration des Droits de la Famille de 1920 et à celle de 1994, le CNAFAL se réfère à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui marque la rupture avec l'ordre monarchique et la rupture avec un ordre patriarcal, considéré comme immuable et quasi-divin dans le champ familial.

C'est bien pourquoi le CNAFAL poursuit son combat en faveur de l'émancipation humaine, vers toujours plus de liberté et d'égalité dans le champ familial, dans le champ des lois de bioéthique et bien sûr le droit de mourir dans la dignité, par consentement délibéré à l'euthanasie.

Le seul fait de se référer à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, opposée frontalement à la Déclaration des Droits de la Famille, nous resitue l'enjeu politique que représente la langue française, sa place dans la République et au-delà.

Les révolutionnaires de 1789 et au-delà fondent un ordre politique et social tout à fait neuf et qui porte en soi, dans ses décisions, les idéaux des philosophes des Lumières.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen inverse l'ordre du monde, puisque qu'elle déclare le droit au bonheur sur terre, l'adhésion à un progrès continu de l'espèce humaine grâce à la raison, à la culture et à l'instruction. Or, au XVIII^{ème} siècle, la langue française est parlée dans toute l'Europe ; elle est la langue, certes des élites éclairées, mais aussi celle qui véhicule les idéaux de progrès sur terre et d'égalité. Or, à juste titre, pour les révolutionnaires de 1789, la langue c'est celle qui unifie la Nation, qui fait émerger la Nation comme « **corps politique** » et **qui porte en soi la raison**, contre les patois des zones rurales conservatrices et sous la coupe des superstitions et de la religion.

Dans les années 1970, lorsque les mouvements régionalistes émergent en France avec des revendications politiques fortes et autonomistes, il est de bon ton de vilipender **l'abbé Grégoire**, qui à la suite d'une enquête quasi ethnographique en 1793, en déduisit qu'il fallait généraliser la pratique du français **pour se faire comprendre, pour faire comprendre les idéaux de la révolution** et à travers la langue unifier la Nation.

Mais à ce stade, il convient de faire un rappel historique. L'ordonnance de Villers-Côterets (1539) interdit l'usage du latin et prescrit celui « du langage maternel français » et dès le XVII^{ème} siècle, chaque fois qu'une province est rattachée ou annexée à la France, la langue française est imposée comme **langue administrative exclusive**.

Bertrand Barrère, le député, aura conscience aussi que la **bataille linguistique des révolutionnaires est idéologique**, parce qu'elle véhicule des idées neuves et progressistes et qu'il convient dès lors de généraliser le français par l'enseignement à tout le peuple : il fait voter la nomination d'un instituteur de langue française dans chaque commune où les habitants parlent un « idiome étranger », c'est-à-dire un patois, chargé d'enseigner aux enfants la langue française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et d'en donner lecture au peuple et de traduire **vocalement** les lois de la République à chaque décade ! Tout est dit, tout est dit, tout est là.

La III^{ème} République réalisera par les lois sur l'instruction publique, cette formidable idée « d'instruire » le peuple. La notion de peuple n'étant pas entendue au sens ethnique, mais au sens **d'unité politique**, dont la langue française est l'instrument, l'outil.

C'est bien ce que précisera en 1992, la réforme constitutionnelle en son article 2 « **la langue de la République est le français** ».

Or, si la charte européenne des langues régionales ou minoritaires est adoptée par la France, par son Parlement, elle fera obligation d'accepter que ces langues (une bonne trentaine) puissent être utilisées dans les procédures juridiques, administratives, dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation et qu'une aide financière soit accordée aux médias et à tous les acteurs qui œuvrent à leur promotion.

Faut-il rappeler qu'en 1999, le gouvernement Jospin avait adopté et signé cette charte, mais elle avait été rejetée par le Conseil Constitutionnel ?

Alors pourquoi y revenir dessus ? A l'heure où on nous propose de nous serrer encore plus la ceinture, on serait prêt à dépenser des centaines de millions d'euros pour promouvoir les langues minoritaires ? A l'heure où les chouanneries des Bonnets rouges de Bretagne ont éclaté au grand jour, on concèderait un nouvel attribut de la République française ? A l'heure où les mouvements séparatistes se font jour un peu partout en Europe (Catalogne, Ecosse, Flandres, Lombardie, etc.) n'est-ce pas « jouer avec le feu », d'autant que la plupart du temps et ce n'est pas un hasard, ces mouvements séparatistes sont plutôt de tendances xénophobes, nationalistes et corporatistes.

Faut-il rappeler les dérives du référendum corse initié par le couple Jospin/Schrameck et la revendication « la Corse aux corses »... ! sur le modèle de la France aux français.

Et pendant ce temps, les élites mondialisées abandonnent de plus en plus le français, en ne faisant pas respecter le statut de notre langue aussi officielle que l'anglais, dans le concert européen et international.

Pendant ce temps aussi, on nous « concocte » un découpage de grandes régions qui ressemble comme 2 gouttes d'eau aux anciennes provinces de la monarchie française, préparant ainsi l'Europe des régions » faisant fi de l'Europe des nations, qui ont seules la légitimité pour construire leur destin.

A l'heure où la poussée de l'extrême droite, partout en Europe, sur fond de crise économique et sociale est patente, certains jouent les apprentis sorciers en offrant sur un plateau une formidable caisse de résonance à toutes les revendications identitaires et communautaristes, alors que plus jamais il faut rassembler, unir contre la dislocation et la montée des égoïsmes de classe et de clan.

Voilà qui justifie pleinement l'engagement du CNAFAL.